Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire COMP/M.3420 — GIMD/SOCPRESSE)

(2004/C 265/03)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 16 juin 2004, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) nº 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en français et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il puisse contenir. Il sera disponible:

— dans la section «concurrence» du site Internet europa (http://europa.eu.int/comm/competition/mergers/cases/) gratuitement. Ce site Internet propose plusieurs outils pour aider à localiser des décisions de concentrations individuelles, tel qu'un index par société, par numéro de cas, par date et par secteur d'activité,

— en support électronique dans la version «CFR» de la base de données CELEX; il porte le numéro de document 32004M3420. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire. (http://europa.eu.int/celex)